

OUTILS DE PLAIDOYER DE L'INDICE OUT OF THE SHADOWS
(SORTIR DE L'OMBRE) | Fiche de renseignements

Utiliser les scores de l'indice Out of the Shadows à des fins de plaidoyer

Pilier de la gouvernance et de la redevabilité



Researched and developed by

**ECONOMIST
ENTERPRISE**



**Together
for girls**
STRENGTH IN NUMBERS

**brave
movement.**

Table des matières

À propos de cette fiche de renseignements	1
À quoi ressemble la gouvernance lorsque les systèmes fonctionnent	1
Ce qu'aborde le pilier de la gouvernance et de la redevabilité	2
Comment interpréter chaque score	4
Comment utiliser ces renseignements dans votre plaidoyer	8
Connexion entre la gouvernance et la redevabilité et les autres piliers	9
Humaniser la gouvernance	10
Ce qui se produit	10
Ce qui pourrait se produire	11
Comment continuer	12



Researched and developed by



Utiliser les scores de l'indice Out of the Shadows à des fins de plaidoyer

Pilier de la gouvernance et de la redevabilité

À propos de cette fiche de renseignements

Cette fiche de renseignements est l'un des outils de plaidoyer apportés par l'indice Out of the Shadows (l'« Indice »). Elle explique ce qu'évalue le pilier de la gouvernance et de la redevabilité, ce que signifient les scores et comment utiliser les conclusions dans votre plaidoyer. Elle a été conçue à l'intention des organisations de la société civile (OSC), des défenseurs des survivant.e.s, des défenseurs des jeunes et de toute personne dialoguant avec les décideurs politiques ou les pouvoirs publics sur les politiques, les programmes et les services relatifs à la violence sexuelle contre les enfants et les adolescent.e.s.

À quoi ressemble la gouvernance lorsque les systèmes fonctionnent

Un enfant ou un adolescent qui a subi des violences sexuelles n'est pas contraint de se débrouiller seul dans le système. Les adultes autour de lui savent quoi faire, parce que les pouvoirs publics ont fait de la protection une véritable priorité. Il existe des lois claires, des plans financés et des institutions désignées chargées de prévenir les violences sexuelles contre les enfants et d'intervenir lorsqu'elles se produisent. Les services sont fournis dans un même lieu, afin que l'enfant ne soit pas renvoyé d'un bureau à l'autre et contraint de répéter son récit.

Les rôles clairement définis signifient que la responsabilité ne passe pas entre les mailles du filet. Les adultes survivant.e.s de la violence sexuelle dans l'enfance sont des experts fiables qui sont consultés sur l'élaboration des politiques et améliorent la redevabilité grâce à un conseil national de survivant.e.s soutenu par les pouvoirs publics.

La voix des enfants n'est pas invisibilisée ; au contraire, elle informe l'élaboration de politiques conçues pour les protéger par le biais de mécanismes formels. Dans la mesure où les pouvoirs publics mesurent régulièrement l'ampleur des violences sexuelles, y compris des abus en ligne, ils peuvent identifier quand les enfants et les adolescent.e.s sont livrés à eux-mêmes et agir avant que les violences ne s'aggravent.

Voici ce qui peut être possible grâce à une gouvernance solide. Le pilier de la gouvernance et de la redevabilité de l'indice Out of the Shadows évalue si les pays ont jeté les bases nécessaires pour la garantir.

Ce qu'aborde le pilier de la gouvernance et de la redevabilité

Le pilier de la gouvernance et de la redevabilité évalue si un pays a déployé les engagements politiques, les plans, les budgets et les systèmes de données nécessaires pour prévenir et intervenir face à la violence sexuelle contre les enfants et les adolescent.e.s. Ses cinq indicateurs portent sur les lois, les politiques, les programmes et les services essentiels que les gouvernements doivent avoir mis en place. Vous trouverez ci-dessous une description de ce que chaque indicateur mesure, et du rôle joué par chacun dans la gouvernance et la redevabilité.

Indicateur	Ce qu'il mesure	Pourquoi c'est important	Gamme des scores
1.1 Engagements nationaux	Le pays a-t-il ratifié les instruments internationaux majeurs en faveur de la protection des enfants et des adolescent.e.s contre les violences sexuelles ?	La ratification indique la volonté politique et crée des obligations juridiques sur lesquelles les défenseurs peuvent demander des comptes aux pouvoirs publics	0 à 8

Indicateur	Ce qu'il mesure	Pourquoi c'est important	Gamme des scores
1.2 Plans d'action nationaux (PAN)			
1.2.1 PAN : violence contre les enfants et les adolescent.e.s	Le pays dispose-t-il d'un plan d'action financé et assorti d'échéances pour lutter contre les violences sexuelles à l'égard des enfants et des adolescent.e.s, qui établit des responsabilités claires ?	Un plan qui n'indique pas d'échéances, de budgets ou d'acteurs responsables n'est qu'une déclaration d'intention insuffisante, qui doit être appuyée par une stratégie réalisable et mesurable	0 à 5
1.2.2 PAN : sécurité des enfants en ligne	Le pays dispose-t-il d'un plan pour aborder la sécurité des enfants et des adolescent.e.s en ligne, y compris les violences sexuelles ?	La violence sexuelle en ligne nécessite son propre plan : les risques, les plateformes et les interventions se distinguent de ceux de la violence hors ligne	0 à 1
1.3 Engagement des survivant.e.s et des jeunes			
1.3.1 Conseil national de survivant.e.s	Le pays a-t-il mis en place un conseil soutenu par les pouvoirs publics dans le cadre duquel les survivant.e.s façonnent les politiques ?	L'expérience vécue apporte des connaissances et un contexte qu'aucun jeu de données ne peut remplacer. Les conseils nationaux de survivant.e.s améliorent à la fois les politiques et la redevabilité	0 à 2
1.3.2 Engagement des enfants dans l'élaboration des politiques	Existe-t-il des mécanismes formels par lesquels les enfants et les adolescent.e.s peuvent exercer une influence sur les politiques de protection de l'enfance ou de prévention de la violence ?	Les enfants doivent avoir voix au chapitre sur les systèmes conçus pour les protéger	0 à 2

Indicateur	Ce qu'il mesure	Pourquoi c'est important	Gamme des scores
Budgets			
Engagements budgétaires	Le budget national inclut-il des allocations dédiées pour les programmes de prévention et de lutte contre les violences sexuelles à l'égard des enfants et des adolescent.e.s ?	Les politiques dépourvues de budgets sont des promesses qui restent lettre morte ; un financement dédié est le signe le plus net de volonté politique	Absence de notation
1.4 Transparence budgétaire	Des informations complètes sur le budget du gouvernement central sont-elles rendues publiques de façon opportune et accessible ?	Les gouvernements sont les gestionnaires des fonds publics. Des budgets publiés montrent dans quelle mesure les engagements sont étayés par les ressources nécessaires pour les mettre en œuvre	0 à 100
1.5 Collecte de données	Les pouvoirs publics ont-ils collecté des données à l'échelle nationale sur l'ampleur du problème des violences sexuelles contre les enfants et les adolescent.e.s, y compris en ligne, au cours des 10 dernières années ?	Il est impossible d'établir un plan et un budget pour lutter contre un phénomène qui n'a pas été mesuré. Les données sur la prévalence sont donc le socle d'une intervention fondée sur des données probantes	0 à 2

Comment interpréter chaque score

Un score plus élevé signifie que des bases de gouvernance plus solides sont en place. Un score plus faible révèle des lacunes dans l'architecture politique nécessaire pour protéger les enfants et les adolescent.e.s contre les violences sexuelles.

1.1 Engagements nationaux (0 à 8)

0	Le pays n'a ratifié aucun des huit instruments internationaux majeurs. Il n'existe aucun engagement international formel en faveur de la protection des enfants et des adolescent.e.s contre les violences sexuelles.
1 à 3	Le pays a ratifié certains des instruments fondamentaux (comme la Convention relative aux droits de l'enfant), mais n'a pas signé plusieurs conventions ou protocoles importants, ce qui limite son cadre de redevabilité.
4 à 6	Le pays a ratifié la plupart des instruments majeurs. Les engagements laissés de côté peuvent inclure la Convention de Lanzarote, la Convention de Budapest ou le Protocole facultatif établissant une procédure de présentation de communications.
7 à 8	Le pays a ratifié tous ou presque tous les instruments majeurs, y compris la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE), les Protocoles facultatifs, le Protocole de Palerme, la Convention n° 182 de l'Organisation internationale du travail (OIT), la Convention-cadre de l'Organisation mondiale du tourisme (ONU Tourisme) relative à l'éthique du tourisme, la Convention de Lanzarote et la Convention de Budapest.

1.2.1 Plan d'action national : violences contre les enfants et les adolescent.e.s (0 à 5)

0	Aucun Plan d'action national de lutte contre les violences à l'égard des enfants et des adolescent.e.s n'existe.
1 à 2	Un plan existe avec quelques objectifs sur les violences sexuelles contre les enfants et les adolescent.e.s, mais plusieurs éléments lui font défaut, comme les activités de prévention ou d'intervention, les échéances, les acteurs responsables ou le chiffrage.
3 à 4	Un plan existe avec quelques objectifs sur les violences sexuelles contre les enfants et les adolescent.e.s, mais un ou deux éléments lui font défaut, comme les activités de prévention ou d'intervention, les échéances, les acteurs responsables ou le chiffrage.
5	Un plan complet existe avec des objectifs spécifiques aux violences sexuelles contre les enfants et les adolescent.e.s, des échéances et des jalons clairs, des organismes responsables désignés, une couverture de la prévention comme de l'intervention, ainsi que des activités chiffrées.

1.2.2 Plan d'action national : sécurité des enfants en ligne (0 à 1)

0	Aucun plan d'action n'aborde la violence sexuelle en ligne.
1	Le plan d'action national sur la violence sexuelle contre les enfants (VSCE) inclut la violence sexuelle/la sécurité en ligne, ou le pays dispose d'un PAN séparé sur la protection des enfants en ligne qui couvre la VSCE en ligne.

1.3.1 Conseil national de survivant.e.s (0 à 2)

0	Aucun conseil national de survivant.e.s soutenu par les pouvoirs publics n'existe, ou l'information n'est pas accessible au public.
1	Les pouvoirs publics se sont engagés à établir un conseil national de survivant.e.s.
2	Un conseil national de survivant.e.s soutenu par les pouvoirs publics existe et fournit un canal formel afin que les survivant.e.s façonnent les politiques nationales.

1.3.2 Engagement des enfants dans l'élaboration des politiques nationales (0 à 2)

0	Aucun mécanisme formel ou informel par lequel les enfants et les adolescent.e.s peuvent exercer une influence sur les politiques de protection de l'enfance ou de prévention de la violence n'existe, ou l'information n'est pas accessible au public.
1	Des mécanismes informels ou ad hoc existent, mais ils ne sont pas réguliers ou suffisamment documentés ; ou un mécanisme/organisme formel existe, mais il n'apparaît pas clairement dans quelle mesure les enfants sont spécifiquement impliqués sur les questions relatives à la protection de l'enfance ou la prévention de la violence.
2	Des processus formels et récurrents d'engagement des enfants existent, avec des opportunités structurées pour que les enfants exercent une influence sur les politiques.

1.4 Transparence budgétaire (0 à 100)

0 à 20	Peu ou pas d'informations budgétaires sont accessibles au public en temps opportun.
21 à 40	Des informations budgétaires minimales sont accessibles au public en temps opportun.
41 à 60	Des informations budgétaires limitées sont accessibles au public en temps opportun.
61 à 80	Des informations budgétaires importantes sont accessibles au public en temps opportun.
81 à 100	Des informations budgétaires exhaustives sont accessibles au public en temps opportun.
Remarque	D'après International Budget Partnership, un « score de 61 ou plus indique qu'un pays publie vraisemblablement assez de documents pour permettre un débat public informé sur le budget ».

Engagement budgétaire pour aborder la violence sexuelle contre les enfants et les adolescent.e.s (sans notation)

Absence de notation	Le budget national inclut-il des allocations dédiées aux services d'appui médical pour les victimes et les survivant.e.s des violences sexuelles; ainsi qu'aux programmes scolaires visant à prévenir la violence basée sur le genre ?
---------------------	--

1.5 Collecte de données (0 à 2)

0	Aucune étude nationale sur les violences sexuelles contre les enfants et les adolescent.e.s n'a été menée, promue ou approuvée par le gouvernement au cours des 10 dernières années afin de comprendre l'ampleur de ce problème, ou aucune information n'est accessible au public.
1	Une enquête a été menée au cours des 10 dernières années, mais elle n'aborde que les violences sexuelles en ligne ou hors ligne contre les enfants et les adolescent.e.s, et non pas les deux types.
2	Une enquête menée au cours des 10 dernières années aborde les violences sexuelles en ligne et hors ligne contre les enfants et les adolescent.e.s.

Comment utiliser ces renseignements dans votre plaidoyer

Lors d'une réunion avec les pouvoirs publics

Partagez le score en matière de gouvernance et de redevabilité obtenu par le pays et utilisez-le pour ancrer votre requête. Par exemple : « **Votre pays a obtenu un score de [X] sur l'existence d'un conseil national de survivant.e.s.** Cela signifie qu'il n'existe aucun mécanisme formel pour que l'expertise des personnes avec une expérience vécue de violence sexuelle contre les enfants puisse informer l'élaboration des politiques en matière de protection des enfants et/ou de prévention de la violence. Nous vous demandons de vous engager à créer un conseil national de survivant.e.s d'ici [échéance] et de garantir qu'il est pleinement fonctionnel d'ici [échéance] et nous serons heureux d'apporter notre expertise tout au long du processus. »

Dans le cadre d'une campagne ou d'une déclaration publique

Privilégiez une approche centrée sur l'humain : « **Actuellement, un enfant confronté à la violence sexuelle en ligne en/au [pays] ne peut pas compter sur le système pour le protéger d'une façon cohérente et coordonnée.** Il n'existe aucun Plan d'action national qui aborde les violences sexuelles en ligne contre les enfants et les adolescent.e.s, et de ce fait, la prévention et l'intervention restent fragmentées, pas assez prioritaires ou dépendantes d'acteurs individuels plutôt que d'une stratégie gouvernementale claire. L'indice Out of the Shadows montre que les services consacrés à la guérison sont insuffisants. Nous appelons [le gouvernement] à agir. »

Dans un contexte de plaidoyer sur le budget

Associez le score en matière de gouvernance et de redevabilité à une proposition chiffrée : « **Investir [montant] dans [action spécifique] remédierait à [lacune spécifique identifiée par l'indice].** Voilà les preuves et voilà la requête. »

Connexion entre la gouvernance et la redevabilité et les autres piliers

Le pilier de la gouvernance et de la redevabilité ne fonctionne pas isolément. Il jette les bases sur lesquelles reposent tous les autres piliers :

- **Prévention** : Le plan d'action national inclut-il des stratégies de prévention ? Les activités sont-elles clairement définies et accompagnées d'un budget, et les rôles et les responsabilités de la mise en œuvre sont-ils clairement attribués ?
- **Guérison** : Le financement des services liés à la guérison est-il assuré grâce à des lignes budgétaires dédiées ? Le plan d'action national inclut-il des cibles pour l'accès aux soins médicaux et aux services de santé mentale ?
- **Justice** : Le pays a-t-il ratifié les conventions qui renforcent ses obligations en matière de justice pénale ? Le plan de sécurité en ligne est-il mis en relation avec des lois contre la sollicitation (grooming) en ligne et le matériel d'abus sexuel d'enfants ?

Conseil pour le plaidoyer

Si vous observez une lacune dans le pilier de la gouvernance et de la redevabilité, consultez les indicateurs connexes dans d'autres piliers. Un faible score sur les conseils nationaux de survivant.e.s (1.3.1) peut être lié à un engagement ou une transparence budgétaire médiocre (1.4), une absence de services intégrés pour les victimes et les survivant.e.s (3.2) ou un manque de procédures spéciales pour les enfants victimes dans le système judiciaire (4.8). Élaborer une requête transversale à plusieurs piliers renforce votre plaidoyer.

Humaniser la gouvernance

Cette vignette couvre l'ensemble du pilier de la gouvernance et de la redevabilité et vous permet d'humaniser l'impact d'une gouvernance de bonne qualité sur les vies des enfants et des adolescent.e.s. Utilisez-la quand vous voulez faire un récit complet de ce qui se produit quand les systèmes échouent et à quoi cela ressemble quand ils fonctionnent, sans qu'une divulgation personnelle soit nécessaire.

CE QUI SE PRODUIT

Un enfant de 12 ans raconte à un enseignant que quelqu'un lui a fait du mal. L'enseignant veut l'aider, mais il n'a personne vers qui se tourner : il n'y a pas de protocole affiché au mur de la salle des professeurs, pas de numéro à contacter, pas de guide étape par étape sur ce qui doit se passer ensuite.

La famille emmène l'enfant à un poste de police, où un agent affirme que la question relève des services sociaux. Les services sociaux les orientent vers une clinique. La clinique explique qu'un renvoi est nécessaire. Chaque bureau demande à l'enfant de raconter une fois de plus ce qui s'est passé. Personne n'assume la responsabilité. Aucun suivi n'est effectué.

Des semaines passent. L'enfant n'arrive plus à dormir. La famille essaie à nouveau, mais chaque porte à laquelle ils frappent les mène vers une autre porte. Personne n'est capable de leur dire quels services devraient exister, parce qu'aucun plan n'existe. Personne n'a prévu de budget pour protéger un enfant ou un adolescent victime de violences. Aucune personne avec une expérience vécue de la violence sexuelle dans l'enfance n'a été consultée dans le cadre d'un conseil national de survivant.e.s sur ce à quoi devrait ressembler une intervention. Aucun enfant n'a été invité à dire ce que signifie pour lui la sécurité.

Les pouvoirs publics ont signé des engagements internationaux en faveur de la protection des enfants et des adolescent.e.s contre les violences sexuelles. Mais ces signatures n'ont eu aucun effet sur les vies des enfants.

CE QUI POURRAIT SE PRODUIRE

Un enfant de 12 ans raconte à un enseignant que quelqu'un lui a fait du mal. L'enseignant sait exactement quoi faire : un plan d'action national a entraîné l'élaboration d'un parcours d'orientation clair, qui est affiché dans toutes les écoles. Un appel téléphonique déclenche une intervention coordonnée. Un assistant social reçoit la famille le jour même, et lui explique chaque étape. L'enfant ne raconte son histoire qu'une seule fois. Un agent spécialisé reste avec lui tout au long du processus.

L'enfant ne le sait pas, mais derrière chaque intervention se trouve un système qui a été conçu pour l'accompagner. Le gouvernement a transposé ses engagements internationaux dans le droit national. Un plan d'action financé et assorti d'échéances indique quel ministère est chargé de quelles mesures,

pour quelle date et avec quel budget. Des personnes dotées d'une expérience vécue ont mis en commun leur expertise dans le cadre d'un conseil national de survivant.e.s, façonnant ainsi la manière dont le système écoute et répond. Les enfants ont des moyens formels de dire à quoi devrait ressembler la protection.

Parce que les pouvoirs publics collectent régulièrement des données sur les violences sexuelles contre les enfants et les adolescent.e.s, y compris en ligne, ils peuvent voir quand les enfants passent entre les mailles du filet, et agir avant que d'autres ne subissent des violences. Les systèmes sont conçus pour protéger l'enfant.

Un pont vers l'action

Il s'agit de la lacune que l'Indice nous aide à combler. Chaque étape dans ce parcours correspond à un indicateur sur la gouvernance et la redevabilité : engagements internationaux (1.1), plans d'action nationaux spécifiques et financés (1.2), expertise des survivant.e.s mobilisée par le biais des conseils nationaux de survivant.e.s (1.3.1), participation des enfants (1.3.2), engagement (sans notation) et transparence (1.4) budgétaires, et systèmes de données qui rendent visibles les enfants, les victimes et les survivant.e.s pour l'État (1.5). [Le pays] a obtenu les scores [X] sur ces indicateurs. Nous demandons au [gouvernement/ministère] de [action spécifique] d'ici [année], afin qu'aucun enfant ou adolescent ne soit laissé seul face à la violence dans un système n'est pas préparé pour lui.

Comment continuer

Le présent document vous fournit des données probantes. Les ressources d'accompagnement de la trousse à outils vous aident à les transformer en actions :

Document	Ce qu'il vous offre
Plaidoyer pour le financement	Des orientations pratiques sur la façon de convertir les constats sur la gouvernance et la redevabilité de l'Indice en requêtes budgétaires, avec des points d'entrée de chiffrage et un échantillon des termes à utiliser.
Guide de réunion	Un script de réunion, un format d'intervention, des questions pour la redevabilité et des suggestions de messages de suivi sur les engagements des pouvoirs publics, tous prêts à l'emploi.
Modèles de courriels	Des courriels prérédigés de sensibilisation, de suivi et de remontée en vue du dialogue avec les décideurs politiques, prévoyant des emplacements personnalisables.